

| |
|---|
| <p>Conditions générales de ventes relatives aux activités touristiques commercialisées par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné</p> |
|---|

PREAMBULE

La Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné dont le siège social est 22 rue de l'Hôtel de Ville 38110 La Tour du Pin est enregistrée sous le numéro 20006856700011, représentée par son Président, Bernard BADIN, ayant tous pouvoirs aux effets et bénéfiques des présentes. Les présentes conditions générales sont applicables à tout achat, utilisation ou remboursement de tout produit (animations et activités touristiques), ainsi qu'à toute utilisation du site <https://tourisme-valsdu-dauphine.fr>

ARTICLE 1: DEFINITIONS

La plateforme internet propose un catalogue en ligne décrivant l'ensemble des prestations proposées par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné se réserve le droit de compléter le catalogue en ligne présent ou de cesser leur diffusion à sa seule discrétion et à tout moment.

PARTIES : désigne le client et/ou la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

CLIENT : désigne l'acquéreur d'une prestation, le client pouvant ou non être le bénéficiaire de la prestation selon qu'il fera un usage personnel de cette dernière ou non.

BENEFICIAIRE : désigne une personne faisant usage de la prestation.

UTILISATEUR : désigne la personne se connectant sur le site, sans être nécessairement un client ou un bénéficiaire.

PRESTATION : désigne la prestation que fournit la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au bénéficiaire parmi la sélection d'offres contenues dans son catalogue, étant entendu que les conditions d'exécution de cette prestation sont dépendantes de la disponibilité à la date choisie par le bénéficiaire.

DONNEES PERSONNELLES : désigne toute information servant notamment sur internet à l'identification d'une personne physique (nom, prénom, adresse électronique)

COOKIES : désigne de petits fichiers envoyés vers le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur afin de faciliter sa navigation sur le site et de lui permettre un accès aux pages les plus adaptées lorsqu'il revient sur le site

SITE : désigne le site accessible sous l'URL <https://tourisme-valsdu-dauphine.fr>

ARTICLE 2: OBJET DU CONTRAT ET APPLICABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

2.1 Objet du contrat

L'objet des présentes conditions générales de vente est la définition des conditions et modalités entourant la commercialisation par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné de ses produits et services.

2.2 Acceptation préalable des conditions générales de vente

L'acceptation des conditions générales d'utilisation est indispensable préalablement à l'accès ou à l'utilisation du site, à l'acquisition, la réception ou l'utilisation d'une prestation d'activité sur le site.

L'utilisateur prend connaissance des conditions générales de vente dans leur intégralité par un clic sur le lien hypertexte prévu à cet effet, et les accepte en cochant la case prévue. Le défaut d'acceptation des conditions générales de vente selon les modalités précitées prive l'utilisateur de la possibilité de poursuivre le processus de réservation en cours. En cas d'opposition auxdites conditions générales, l'utilisateur s'abstiendra de l'utilisation du site et du déclenchement du processus de réservation.

2.3 Applicabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux réservations d'activités passées sur le site ou directement à l'accueil des bureaux d'informations touristiques Les Vals du Dauphiné.

2.4 Modification des conditions générales de vente

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné se réserve le droit de procéder à des modifications des présentes conditions générales de vente à tout moment, et sans préavis, étant entendu que le cas échéant, les modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées et confirmées par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

2.5 Capacité du client

Tout Client déclare avoir la capacité juridique conformément à l'article 1124 du Code Civil pour contracter et utiliser le Site conformément aux Conditions Générales de Commercialisation et d'Utilisation du Site.

ARTICLE 3: FORMATION DU CONTRAT

3.1 Par le site internet

3.1.1 Les réservations peuvent être passées par l'utilisateur sur le site internet <https://tourisme-valsdu-dauphine.fr>

3.1.2 L'utilisateur sélectionne une ou plusieurs activités proposées sur le catalogue en ligne.

3.1.3 Un récapitulatif est alors adressé à l'utilisateur, faisant apparaître les choix opérés ainsi que le montant total de la réservation, avec indication du mode de paiement pour lequel opte l'utilisateur.

3.1.4 En application des dispositions de l'article 1369-5 du code civil, ce premier clic permet à l'utilisateur de vérifier le détail de sa réservation et le montant total de celle-ci, et de rectifier d'éventuelles erreurs avant que ne soit enregistrée la réservation définitive.

3.1.5 La réservation n'est enregistrée et le contrat réputé formé après la confirmation de la réservation formalisée par le deuxième clic opéré par l'utilisateur.

3.1.6 En application des dispositions de l'article 1369-5 alinéa 2 du code civil, un courriel de confirmation sera adressé à l'utilisateur, accusant réception de la réservation adressée à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.1.7 La conservation et l'impression du courriel de confirmation mettront en mesure le client d'apporter la preuve de la passation de la réservation auprès de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.1.8 La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné entend préciser qu'en cas de paiement par carte bancaire, le contrat ne sera réputé définitivement conclu que sous réserve de l'acceptation du paiement par la banque du client.

3.2 En direct à l'accueil

3.2.1 La passation de la réservation à l'accueil des bureaux d'information touristique de l'Office de tourisme Les Vals du Dauphiné est possible durant les horaires d'ouverture de ce dernier.

3.2.2 Un courriel de confirmation sera adressé au client par e-mail, reprenant le détail et le montant total de la réservation définitive enregistrée.

ARTICLE 4: PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Les prix des activités sont indiqués en euros TTC et sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

4.2 Les activités sont non-assujetties à la TVA au taux en vigueur.

4.3 L'utilisateur pourra opter pour un paiement par carte bancaire sur le site web.

L'utilisateur pourra opter pour un paiement par carte bancaire, par chèque bancaire libellé à l'ordre du *Trésor public* ou par espèces pour les ventes effectuées en direct à l'accueil des bureaux d'informations touristiques Les Vals du Dauphiné.

4.4 Le paiement par carte bancaire pourra avoir lieu par Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, Maestro.

4.5 Pour un paiement en ligne, le client indiquera dans la zone prévue à cet effet le numéro de carte bancaire, sa date de validité ainsi que le pictogramme de sécurité inscrit au dos de la carte bancaire, dans le cas d'un achat en ligne d'une activité.

4.6 Ce mode de paiement entraînera le débit immédiat, en date du jour de passation de la réservation de la totalité du montant de celle-ci.

4.7 En cas de défaut de paiement ou de refus d'autorisation émanant de la banque du client, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné sera en droit de suspendre le processus de passation de la réservation. Un message indiquant que le paiement a échoué apparaîtra automatiquement au moment de la réservation pour en informer le Client.

ARTICLE 5: PREUVE DES RESERVATIONS

5.1 Les données inscrites dans les bases de données de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné constituent la preuve des réservations passées, sous réserve d'une erreur matérielle manifeste dont il incombe au client d'apporter la preuve.

5.2 Les données relatives aux réservations passées constituent des modes de preuve admis et opposables dans les mêmes conditions que les actes établis par écrit.

ARTICLE 6 : SECURITE DES PAIEMENTS

6.1 Les réservations d'activités font l'objet de contrôles réguliers. Le bon fonctionnement de ces contrôles pourra contraindre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à suspendre le processus de passation des réservations, et à solliciter de l'utilisateur la fourniture de justificatifs, tels que justificatifs de domicile, d'identité ou de débit, qui devront être conformes aux informations entrées par l'utilisateur lors de la passation de la réservation, ainsi qu'aux coordonnées du porteur de la carte bancaire utilisée, coordonnées de facturation entrées lors de la réservation ainsi que, le cas échéant, aux coordonnées du porteur de la carte de paiement utilisée.

6.2 Les informations collectées à l'occasion de ces contrôles pourront faire l'objet d'un traitement automatisé de données, ce afin de définir un niveau de sécurité des transactions et de lutter contre la fraude à la carte bancaire

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE PROPRIETE/ TRANSFERT DE RISQUES

La délivrance des activités au client entraînera transfert de propriété et des risques.

ARTICLE 8: NON CONFORMITE

8.1 Toute erreur portant sur les prestations d'activités commandées devra être signalée par le client, par lettre ou courriel (rubrique contact du site), dans un délai de 72 heures suivant la date de réception de la réservation.

8.2 Les réclamations qui ne seraient pas effectuées dans les conditions stipulées au présent article ne pourront être prises en compte.

ARTICLE 9: CONDITIONS D'UTILISATION DES ACTIVITES

9.1 Les conditions générales de vente doivent être portées à la connaissance du bénéficiaire de l'activité. Cette transmission d'information sera prise en charge le cas échéant par le client.

9.2 La possibilité de bénéficier d'une prestation est subordonnée à la présentation préalable du courriel de confirmation, pour les activités achetées en ligne.

9.3 Les photographies présentées dans le catalogue ne sont pas contractuelles, et toute reproduction partielle ou entière est interdite.

9.4 La délivrance de la Prestation est soumise aux conditions spécifiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge et des conditions physiques du ou des Bénéficiaires.

En tout état de cause, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ne peut voir sa responsabilité engagée du fait de l'exécution d'une quelconque prestation.

9.5 Le bénéficiaire est tenu dans le cadre de l'exécution de la prestation, de se conformer aux règles de prudence élémentaires, notamment s'agissant des activités sportives à risques. Conscient de ces risques, le bénéficiaire déclare en accepter entièrement les conséquences.

ARTICLE 10 : ANNULATION

10.1 La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pourra annuler la prestation d'activité jusqu'à la date prévue si différentes conditions d'inopérabilité se présentent (météo, seuil minimum d'inscriptions non atteint, indisponibilité du prestataire...). Le client sera informé par mail ou par téléphone si possible en amont de l'activité ou à défaut le jour de l'activité.

10.2 En cas d'annulation de la prestation d'activité par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, celle-ci s'engage à proposer une date de report de l'activité (si possible) ou à rembourser le client. Elle en informera le client par mail ou par téléphone.

10.3 Si le client accepte le report de l'activité, il devra le notifier à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné par mail ou par téléphone.

Le client peut refuser le report et demander le remboursement de l'activité.

10.4 Le remboursement de la prestation d'activité au client ne peut avoir lieu qu'en cas d'annulation de la prestation par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu sur annulation de la part du client. Par ailleurs, une fois le paiement de la commande effectué, le Client ne bénéficie pas de la possibilité de se rétracter et d'annuler sa commande.

10.5 En cas d'annulation, le client dispose d'un délai d'un mois suivant la date de l'activité initialement prévue pour demander le remboursement du montant acquitté pour réserver l'activité. La demande devra être adressée à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné par mail ou par courrier et devra être obligatoirement accompagnée de son nom, prénom, adresse et RIB. La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné disposera alors d'un délai de trois mois après réception du mail ou du courrier pour rembourser le client.

ARTICLE 11 : NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS

11.1 Certaines activités nécessitent un nombre minimum de personnes inscrites à l'activité pour que celle-ci soit maintenue. Le Client reçoit alors un mail indiquant que sa réservation est en attente de confirmation.

11.2 Dès que le nombre minimum de participants requis est atteint, le Client reçoit alors un deuxième mail de réservation lui indiquant que sa réservation est confirmée.

11.3 Si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné s'engage à proposer un report de l'activité ou à rembourser le Client selon les conditions mentionnées à l'article 10.

ARTICLE 12 : MINEURS ET AGE REQUIS

12.1 Lors de la réservation, le client déclare que les bénéficiaires possèdent l'âge requis renseigné sur la fiche activité.

12.2 Au début de l'activité, le prestataire d'activité est en droit de demander un document justifiant l'âge des bénéficiaires (carte d'identité...). Si le bénéficiaire ne possède pas l'âge requis, le prestataire d'activité est en droit de refuser l'accès à l'animation du bénéficiaire concerné. Si le bénéficiaire ne veut pas ou ne peut pas justifier son âge, le prestataire d'activité est en droit de refuser l'accès à l'animation du bénéficiaire concerné. Aucun remboursement n'aura lieu.

12.3 Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. Les mineurs non-accompagnés d'un adulte ne pourront pas participer à l'activité. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 13 : SERVICE CLIENTS- RECLAMATIONS

Toute demande d'information et de précisions relatives notamment à l'achat, au remboursement, à l'échange, au fonctionnement des activités, doit être adressée à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné :

- Soit par téléphone au 04 76 32 11 24

- Soit par mail à tourisme@valsdudauphine.fr
- Soit par voie postale à :

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
22 rue de l'Hôtel de Ville – BP 90077
38353 La Tour du Pin Cedex

ARTICLE 14 : DONNEES PERSONNELLES

14.1 Le Site internet <https://tourisme-valsdudauphine.fr> est déclaré auprès de la CNIL.

14.2 La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aura recours à la collecte des données personnelles concernant le Client lors notamment des passations de réservation d'activité, ces informations seront obligatoires pour valider ladite réservation.

14.3 Le Client aura la possibilité de s'opposer sans frais, hormis ceux liés à la transmission du refus, à l'utilisation de ses données personnelles, lorsque celles-ci sont recueillies et chaque fois qu'un courrier électronique de prospection lui sera adressé.

14.4 La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pourra également être amenée à transférer des données concernant l'Utilisateur à des tiers parmi lesquels figurent ses Partenaires.

14.5 En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 " Informatique et Libertés ", modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles et un droit d'opposition que vous exercez. Pour ce faire, vous devez adresser un courrier à l'adresse de correspondance à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

14.6 L'Utilisateur est informé du fait que le Site utilise des Cookies conçus pour être utilisés uniquement par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Ainsi, à chaque connexion sur le Site, les Cookies permettent notamment l'enregistrement du type et de la version du navigateur de l'Utilisateur, l'historique de ses réservations, les activités consultés, les dates et heures de visite.

Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du Site, il est donc préférable que l'Utilisateur paramètre son navigateur Internet (par exemple Internet Explorer, Mozilla Firefox, Safari) pour que celui-ci accepte les Cookies.

L'utilisateur a la faculté de s'opposer à l'enregistrement de ces cookies.

En effet, la plupart des navigateurs Internet permettent de configurer les Options Internet et de sécurité ou encore les préférences de l'Utilisateur afin de refuser ou de désactiver les Cookies, ou encore d'obtenir un message qui signalera à l'Utilisateur l'envoi de Cookies.

ARTICLE 15 : RESPONSABILITE

15.1 La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au Client, ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

15.2 La responsabilité de plein droit prévue à l'article L. 211-16 précité est exclue, conformément à l'article L. 211-17 du Code du tourisme.

15.3 Sauf dispositions légales contraires, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de préjudice causé par le Client.

ARTICLE 16 : INDEPENDANCE DES CLAUSES CONTRACTUELLES

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devait être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions des Conditions Générales de Commercialisation ne serait pas affectée.

ARTICLE 17 : ASSURANCE

Les prestataires d'activités partenaires de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ont souscrit à une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au Bénéficiaire par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligence commises à l'occasion de son activité d'émetteur d'activités.

ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE

La loi applicable aux Conditions Générales de Commercialisation et le contrat conclu à l'occasion d'une réservation d'activité est la loi française pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation.

ARTICLE 19 : REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile 22 rue de l'Hôtel de Ville 38110 LA TOUR DU PIN.

ARTICLE 20 : VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de ventes sont applicables à compter du paiement de la prestation d'activité par le Client et ce jusqu'à leur prochaine mise à jour éventuelle.